

L'an 2016, le 08 avril, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mickaël PORTE, Maire d'Accolans.

Présents : Tous les membres présents sauf : Mme SAUTEBIN Joëlle, Madame Maéva ROGES. Procuration de Madame ROGES donnée à Monsieur JACOB Jean-Marie.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance.

A 20h00, le maire déclare la séance ouverte. Mme BONDENET Marie-Odile se propose au secrétariat de séance. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV de la séance du 04 mars 2016 :

Le conseil entame la lecture du procès-verbal du conseil municipal en date du 04 mars 2016. Une erreur de date s'est glissée dans le compte rendu pour ce qui est de la date d'approbation du PV du précédent conseil. Il faut lire « 17 janvier 2016 » et non « 17 janvier 2015 ».

Le procès-verbal du 04 mars 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Article 3 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif :

Le maire présente le compte de gestion. Le trésorier a établi un compte de gestion par budget voté. Il précise les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le maire présente le compte administratif de la commune. Il rappelle que le CA retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Le maire procède à la lecture détaillée des différents chapitres. Voici une présentation générale du compte administratif :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 49 326,51	G 95 063.00
	Section d'Investissement	B 34 674.18	H 4 128.11
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 91 454.73	I (si excédent) 91 454.73
	Report en section d'Investissement (001)	D (si déficit) 38 716.97	J (si excédent) 38 716.97
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 84 000.69	= G+H+I+J 229 362.81
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'Investissement	F 1 361.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 1 361.00	= K+L 0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 49 326.51	= G+I+K 186 517.73
	Section d'Investissement	= B+D+F 36 035.18	= H+J+L 42 845.08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 85 361.69	= G+H+I+J+K+L 229 362.81

Le conseil vote à l'unanimité des présents le compte administratif présenté par le maire. Le maire invite les conseillers à signer les documents pour transmission en sous préfecture.

Article 4 : Affectation des résultats de l'exercice :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 137 191.22 euros le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 736.49 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	91 454.73 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	137 191.22 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	8 170.90 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-1 361.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 137 191.22 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	137 191.22 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Article 5 : Vote des taux :

Le Maire rappelle le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Il n'est donc plus nécessaire de délibérer sur la CFE, la Communauté de Commune des Isles du Doubs se substituant à la commune pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle, c'est-à-dire la CFE + la part communale de la CVAE ; la taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM – et certaines composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – IFER.

Le Maire propose, conformément aux engagements pris lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2015, de ne pas augmenter pour cette année en cours le taux des trois taxes, maintenant ainsi les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,12 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,43 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24,78 %

Après discussion le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité des présents pour le maintien des taux de la part communale des trois taxes.

Le Maire insiste sur le fait que ce maintien des taux ne concerne que la part communale de la fiscalité locale, et qu'elle ne présage pas des décisions éventuelles d'augmentation de la part de l'EPCI ou du département.

Article 6 : Vote du budget primitif :

Le Maire présente au conseil le budget primitif qui constitue l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir. Le maire entame l'analyse des recettes et dépenses de fonctionnement puis l'analyse des recettes et dépenses d'investissement.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT	
T	BUDGET (1)	202 772,50
E		66 313,74
	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) de	
	L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)
	REPORTE (2)	(si excédent)
		137 191,22
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		203 504,96
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT	
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT	
T	BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	145 662,40
E		138 852,50
	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) de	1 361,00
	L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)
	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde positif)
	(2)	8 170,90
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		147 023,40
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)		350 528,36

Le conseil vote à l'unanimité des présents le budget prévisionnel 2016.

Article 7 : Autorisation au maire pour signer tous les documents relatifs à un nouvel emprunt :

Le maire informe le conseil municipal que pour l'équilibre du budget, un emprunt de 33 000 euros est nécessaire, notamment pour financer les travaux de réhabilitation du réseau pluvial sur la RD 118. Le maire précise que la durée se veut limitée dans le temps à 84 mois. Après consultation de banques, l'offre du Crédit Agricole semble la mieux positionnée avec un taux fixe de 1,0800%. Les modalités de déblocage seront de 3 mois pour le démarrage effectif des travaux sur la RD. Les frais et commission se limitent à 66 euros. Le montant des échéances annuelles est de 4 880,70 euros avec une première date d'échéance en date du 01 juillet 2016.

Après discussion, le conseil autorise à l'unanimité des présents l'emprunt de 33000 euros auprès du Crédit Agricole avec l'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PAR FORMULE

Référence du partenaire : 0
Référence du prêt :

Echéance		Montant échéance	Intérêts (*=capi.)	Autres	Capital amorti	Capital restant dû
Rang	Date					
	01/04/2016					33 000,00
1	01/07/2016	4 880,70	87,64		4 793,06	28 206,94
2	01/07/2017	4 880,70	304,63		4 576,07	23 630,87
3	01/07/2018	4 880,70	255,21		4 625,49	19 005,38
4	01/07/2019	4 880,70	205,26		4 675,44	14 329,94
5	01/07/2020	4 880,70	154,76		4 725,94	9 604,00
6	01/07/2021	4 880,70	103,72		4 776,98	4 827,02
7	01/07/2022	4 879,15	52,13		4 827,02	
TOTAL			1 163,35		33 000,00	

Article 8 : Travaux salle de convivialité :

Le maire indique au conseil municipal les devis réalisés dans le cadre de l'Ad'Ap pour la mise en conformité handicapé de la salle de convivialité. Pour le moment un premier devis de SAS Gauthier propose la mise aux normes des sanitaires pour 2043.55 euros TTC. Le maire précise la difficulté de raccordement possible du réseau et la possibilité d'installer un broyeur. Pour ce qui est de la réalisation de la cloison, de l'isolation, du carrelage, et des aménagements électriques, l'Eurl Desbots propose un devis à 4584,00 euros.

Le maire précise, compte tenu du budget contraint, la nécessité de faire des choix au prix le plus juste.

Article 9 : Questions et informations diverses :

- Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau pluvial et d'eau potable pour la commune devraient débuter le mardi 17 mai 2016 avec le groupement solidaire d'entreprises Climent Fils et Roulans TP. Sous réserve des conditions climatiques, les travaux pourraient se prolonger jusqu'au vendredi 29 juillet 2016. Le conducteur de chantier est Monsieur Climent Marc-Antoine. Il pourra éventuellement être joignable au 06 07 66 91 50. Le maire précise que les travaux pourront occasionner des gênes voir des nuisances. Il conviendra d'être vigilant avec les véhicules et la surveillance des enfants pour le bon avancement des travaux.
Le maire précise qu'il a reçu l'arrêté de permission de voirie portant permission de voirie par le président du conseil départemental. Par ailleurs, le maire précise qu'il a pris un arrêté réduisant à une voie et réglé par alternat par feux tricolores pour permettre le bon déroulement des travaux. Cet arrêté a pour objectif de faciliter le travail de l'entreprise tout en assurant la sécurité.
- Le maire évoque le projet de la commune de Courchaton pour la réhabilitation du chemin entre Accolans et leur village. Des travaux d'élagage seront envisagés y compris l'installation d'une signalétique pour les randonneurs et les cyclistes.
- Le maire déplore le dépôt d'ordures de façon régulières devant le Point R. Le manque de civisme de certains habitants est scandaleux. Le maire précise, au regard des attributions qui sont les siennes, qu'il verbalisera les contrevenants.
- Le maire demande que l'entretien de la zone devant les puits puisse être réalisé par la plantation d'une jachère fleurie. Il en appelle aux conseillers qui ont participé à la suppression des cotonéasters.
- Une convention de partenariat entre le centre de gestion et la commune doit être renouvelée pour la gestion du service de mission temporaire. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et à la transmettre au contrôle de l'égalité pour visa.
- Le maire évoque la gestion de la salle de convivialité. Il ne souhaite plus être obligé de faire un nettoyage à la dernière minute dans le cadre d'une location. Il précise que la prochaine location est programmée pour le 15 mai 2016. Il demande à la responsable de la salle de solliciter Françoise Bondenet pour participer dans le cadre de ses missions au nettoyage de la salle.
- Madame Bondenet précise que deux lampes de l'éclairage public sont défectueuses. Le maire contactera une entreprise pour le remplacement des lampes. Il précise également qu'il n'a pas été destinataire d'un devis d'installation d'un éclairage extérieur pour l'église.

- Le maire évoque la régie pour la location de l'espace public lors de la foire d'Accolans. La trésorière évoque une alternative pour louer à l'association « La Couée » le domaine public au compte 70 323.
- Le maire évoque l'étude hydrogéologique pour le SPANC, les comptes rendus devraient prochainement parvenir aux particuliers.

La séance est close à 23h00.